

Séance
ordinaire du 15
octobre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUINZIÈME JOUR (15^e)
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire, *absence motivée*
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.10.511

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Martin Soucy, maire. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.10.512

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Avis de motion d'un règlement sur la gestion contractuelle.
4. Dépôt du projet de règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.
5. Adoption de la politique d'achat P-022 révisée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Autorisation de vente d'un terrain à Gestion Gino Ouellet inc.

FINANCES

7. Adoption du règlement 2018-1398 modifiant le règlement 2012-1290 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles et abrogeant le règlement 2015-1338.

8. Avis de motion d'un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
9. Adoption du projet de règlement 2018-1386 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
10. Avis de motion d'un règlement concernant l'administration des finances et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses.
11. Dépôt du projet de règlement 2018-1400 concernant l'administration des finances et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogeant le règlement 2005-1110.
12. Autorisation de versement de dons.
13. Autorisation de dépenses pour la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli.
14. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli dans le cadre du programme de soutien au loyer – marché privé (SL-1).
15. Nomination au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Ratification de la fin du lien d'emploi de monsieur Jason Lévesque.
17. Ratification d'affichage du poste de PAE pour le service des travaux publics.

LOISIRS

18. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt 2018-1387 décrétant une dépense de 10 758 000 \$ et une dépense de 11 558 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna.
19. Autorisation à la Maison des familles de Mont-Joli pour l'organisation d'une parade pour la fête de l'Halloween.
20. Autorisation de pont payant au profit de l'unité Domrémy de Mont-Joli pour la Grande guignolée des médias.
21. Autorisation de pont payant au profit du Club de natation les Espadons Porlier.

TRAVAUX PUBLICS

22. Adjudication du contrat de fourniture de gaz propane pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 août 2020.
23. Adjudication du contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les années 2019, 2020 et 2021.
24. Adjudication d'un mandat à Construction Gides April inc. pour l'installation de compteurs d'eau résidentiels.

URBANISME

25. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2018-1395 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
26. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2018-1396 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchette et le boulevard Jacques-Cartier.

27. Avis de motion d'un règlement modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.
28. Adoption du premier projet de règlement 2018-1401 modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.
29. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 12 septembre 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
30. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 159, rue Duguay.
31. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1510-1512, boulevard Jacques-Cartier.
32. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA - pour le 1510-1512, boulevard Jacques-Cartier.
33. Affaires nouvelles.
34. Période de questions.
35. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

18.10.513 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur la Gestion contractuelle.

18.10.514 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1397 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère Annie Blais dépose le projet de règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle et le présente.

Ce règlement prévoit des mesures à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil de passation pour les contrats obligeant à l'appel d'offres publics et qui peuvent être passés de gré à gré, et pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

Il prévoit également des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ainsi que des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q. c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11-011, r.2).

Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, de prévenir les situations de conflit d'intérêts ou de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle ainsi que des mesures pour encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

18.10.515 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACHAT P-022 RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptera un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit des mesures à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil de passation pour les contrats obligeant à l'appel d'offres publics et qui peuvent être passés de gré à gré, et pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, la politique d'achat de la Ville de Mont-Joli doit être révisée pour être en concordance avec le règlement sur la gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la politique d'achat P-022 révisée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.10.516 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À GESTION GINO OUELLET INC.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente du lot 4 596 000 du cadastre du Québec à Gestion Gino Ouellet Inc. d'une superficie de 9 687.52 pieds carrés au prix de 4 \$ du pied carré pour un montant total de 38 750.08 \$ plus les taxes.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la transaction avec le notaire choisi par l'acheteur, soit Me Nadia Heppell.

FINANCES

18.10.517 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-1290 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-1338

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1398 modifiant le règlement 2012-1290 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles et abrogeant le règlement 2015-1338.

Il n'y a eu aucune modification au règlement entre son dépôt du règlement et son adoption.

18.10.518 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

18.10.519 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1386 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le projet de règlement 2018-1386 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Ville portant sur la réalisation des travaux municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

18.10.520 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant l'administration des finances et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses.

18.10.521 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1400 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2005-1110

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2018-1400 concernant l'administration des finances et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogeant le règlement 2005-1110 et le présente.

Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Ville doivent suivre. Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la Ville, y compris l'engagement d'un salarié et l'acquisition d'immobilisations, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Le présent règlement s'applique à toute affectation de crédits imputable aux activités financières ou aux activités d'investissement de l'exercice courant que le conseil peut être amené à adopter par résolution ou règlement.

18.10.522 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Moisson Mitis	Paniers de Noël	1000 \$
La Ressource	Campagne de financement	200 \$

18.10.523 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FÊTE DE NOËL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la fête de Noël des employés et des élus de la Ville de Mont-Joli aura lieu le 1er décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses associées à cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accorder au comité organisateur de la fête de Noël de la Ville de Mont-Joli un budget de 3 500 \$. Cette dépense est prévue au budget.

18.10.524 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ (SL-1)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy, et le directeur des finances, monsieur Steve Corneau à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli dans le cadre du programme de soutien au loyer – marché privé (SL-1). La Ville de Mont-Joli participera financièrement à la hauteur de 10 % à ce programme.

18.10.525 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais de nommer messieurs Steve Page et Marc Beaulieu à siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli pour un mandat de trois (3) ans.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.10.526 RATIFICATION DE LA FIN DU LIEN D'EMPLOI DE MONSIEUR JASON LÉVESQUE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier la fin du lien d'emploi de monsieur Jason Lévesque avec la Ville de Mont-Joli, et ce, en date du 11 octobre 2018.

18.10.527 RATIFICATION D'AFFICHAGE DU POSTE DE PAE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'affichage du poste de PAE pour le service des travaux publics.

LOISIRS

18.10.528 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-1387 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 10 758 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 11 558 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA

La greffière, Kathleen Bossé, dépose devant ce conseil le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement d'emprunt du 15 octobre 2018 concernant la construction d'un nouvel aréna et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 10 758 000 \$ et d'une dépense de 11 558 000 \$.

18.10.529 AUTORISATION À LA MAISON DES FAMILLES DE MONT-JOLI POUR L'ORGANISATION D'UNE PARADE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais résolu à l'unanimité d'autoriser la Maison des familles de Mont-Joli à organiser une parade pour la fête de l'Halloween en collaboration avec la Ville de Mont-Joli, le 27 octobre 2018.

Le départ aura lieu à la caserne des pompiers sur la rue Lindsay à 13 h 15 pour se rendre jusqu'au bâtiment des Ateliers Plein Soleil, traverser le stationnement vers le boulevard Jacques-Cartier jusqu'à la rue Doucet, rassemblement dans le stationnement du centre-ville pour se rendre à la traverse de l'avenue Lepage et du boul. Jacques-Cartier en direction sud jusqu'à la maison des jeunes pour

revenir en direction nord jusqu'au Fleuriste Desjardins, pour un retour à la caserne par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.

À cette occasion, les pompiers feront une activité « porte ouverte » dès 13 h et des activités de prévention incendie auront lieu au retour de la parade à la caserne incendie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

18.10.530 **AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE MONT-JOLI POUR LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Unité Domrémy, responsable de la grande Guignolée des médias, à organiser un « pont payant » le jeudi 6 décembre 2018 de 7 h 30 à 9 h, de 11 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 16 h 30.

Les bénévoles s'installeront aux intersections Doucet/Lindsay, Lindsay/Lepage, Doucet/Des Érables, et Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

18.10.531 **AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS PORLIER**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de natation Les Espadons Porlier à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 1^{er} décembre de 8h à 15 h 30.

Les bénévoles s'installeront aux intersections Doucet/Lindsay, Villeneuve/Poirier, Doucet/Des Érables, Beaupré/Jacques-Cartier et Jacques-Cartier/Rioux.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

18.10.532 **ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le contrat de fourniture de gaz propane pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées au greffe de la Ville:

- | | |
|----------------------|--------------|
| • Solugaz | 72 932.84 \$ |
| • Énergie Sonic Inc. | 62 414.47 \$ |
| • Supérieur propane | 63 516.69 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse de la proposition et la recommandation de monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture de gaz propane pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 août 2020 à Énergie Sonic Inc.

18.10.533

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'obtention de soumissions relativement aux services de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les années 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des propositions à savoir :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| • Bouffard Sanitaire inc. | 751 778.50 \$ |
| • Exploitation Jaffa inc. : | 778 460.88 \$ |
| • Conciergerie d'Amqui | 837 132.98 \$ |
| • SSAD Trois-Pistoles : | 873 315.55 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement au service des travaux publics, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles et recyclables pour les années 2019, 2020 et 2021 à la firme Bouffard Sanitaire Inc. aux prix unitaires soumis pour un montant total de 751 778.50 \$, incluant les taxes.

18.10.534

ADJUDICATION D'UN MANDAT À CONSTRUCTION GIDES APRIL INC. POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS

Item retiré.

URBANISME

18.10.535
Alain

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été adopté le 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 15 octobre 2018 à 20 h 30 par le conseiller Alain Thibault;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a déposé une lettre d'opposition concernant ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal maintient sa position concernant ce règlement relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol;

POUR CES MOTIFS le règlement 2018-1395 sera entériné à la séance du 5 novembre 2018.

18.10.536

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UN COMMERCE ENTRE LA RUE BLANCHETTE ET LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été adopté le 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 15 octobre 2018 à 20 h 30 par le conseiller Alain Thibault;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a déposé au conseil municipal une lettre d'opposition concernant ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal maintiennent leur position concernant ce règlement permettant l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchette et le boulevard Jacques-Cartier;

POUR CES MOTIFS le règlement 2018-1395 sera entériné à la séance du 5 novembre 2018.

18.10.537

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.

18.10.538

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1401 MODIFIANT LES USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2018-1401 modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.

18.10.539

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le jeudi 4 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion jeudi 4 octobre 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 36 permis de rénovation pour une valeur de 283 050 \$.
- L'émission de 5 permis de construction pour une valeur de 237 500 \$.
- Trois demandes de dérogations mineures.
- Une demande de PIIIA.

18.10.540

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 159, RUE DUGUAY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gino Gallant a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire une remise ayant une marge de recul

avant de 1,5 mètre donnant sur la rue Jogues contrairement au règlement de zonage 2009-1210 qui prescrit une marge de recul minimale de 6 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

18.10.541

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1510-1512, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Athanase a déposé une demande de dérogation mineure afin d'installer une enseigne appliquée excédant la hauteur du mur sur lequel elle sera apposée. Le règlement de zonage 2009-1210 prescrit qu'une enseigne appliquée doit être apposée à une hauteur maximale de 5 mètres sans, toutefois, excéder la hauteur du mur du bâtiment sur lequel elle est posée lorsque la hauteur de ce mur est inférieure à 5 mètres;

CONSIDÉRANT QU'une fresque est présente sur le mur sous le futur emplacement de l'enseigne;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre emplacement possible pour l'installation d'une telle enseigne;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

18.10.542

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA - POUR LE 1510-1512, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Athanase a déposé une demande de permis pour l'installation de deux enseignes appliquées;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fourni le nouveau visuel de ses enseignes;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 352 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles images présentées respectent les dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de monsieur Athanase dans le cadre du règlement sur les PIIA .

18.10.543 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune question n'a été posée.

18.10.544 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Renée Sirois du 1330 rue Blanchette mentionne qu'elle est déçue de la décision de la Ville concernant l'agrandissement de Cuisine Concept. Que cela a causé beaucoup d'inconvénients durant l'été et est entièrement d'accord avec le contenu de la lettre qui a été déposée.

Monsieur Alain Thibault mentionne que nous exigerons de l'entreprise qu'il ferme la barrière arrière pour rétablir la circulation sur Jacques-Cartier et une discussion avec celui-ci sera fait afin de le sensibiliser et il lui sera demandé d'atténuer le bruit ambiant afin de respecter la quiétude des résidents.

Madame Chantal Boisvert du 1333, rue Blanchette mentionne qu'elle se sent trahie et croit que le tout a été fait en catimini. Il y a deux ans, le tout avait été fait de façon respectueuse. Elle a peur pour la valeur de sa maison. Elle mentionne que les peupliers ont été coupés et non remplacés et souhaite que la circulation se fasse sur Jacques-Cartier.

Madame Sirois demande si la construction avait été autorisée.

Monsieur Thibault mentionne qu'au premier agrandissement, il y a eu une erreur dans l'émission du permis puisque la zone était résidentielle et aurait due être modifiée à ce moment là. Monsieur Harrisson mentionne que l'entrepreneur a fait la demande pour faire la modification de zonage. La Ville a fait une entente avec lui pour la construction avant que la procédure pour le règlement de zonage soit terminée. Monsieur Harrisson explique que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme a ses propres règles et procédures et qu'il s'agit d'une assemblée d'information et non de consultation.

Monsieur Thibault mentionne que des efforts concrets seront demandés à l'entrepreneur pour améliorer la situation des résidents du quartier.

18.10.545 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 10, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Gilles Lavoie
Maire suppléant

Kathleen Bossé
Greffière